

ASSEMBLEE GENERALE HYGEE

21 décembre 2023

Note de Synthèse

DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les Scrutateurs sont désignés en début de séance.

1. Evaluation 2023 du Plan stratégique HYGEA 2023-2025 – Approbation

En décembre 2022, l'Assemblée Générale approuvait le Plan Stratégique triennal de l'Intercommunale.

Conformément au Code de la Démocratie Locale, ce document doit être soumis à évaluation lors de l'Assemblée Générale de fin d'année.

Les conseillers communaux et des CPAS associés ont été informés par l'associé concerné que le projet d'évaluation 2023 du Plan Stratégique est consultable sur le site web d'HYGEA ou disponible sur simple demande 30 jours avant l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions L1523-23 et 1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

Ce document d'évaluation (en annexe à la présente note) a pour mission d'analyser au regard des défis et des objectifs stratégiques les actions établies au sein de l'ensemble des services de l'Intercommunale au cours de l'année 2023.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver l'évaluation 2023 du Plan Stratégique HYGEA 2023-2025.